

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Youssef donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Constant, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 05-01 du 12 juin 2025

### PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF À LA REMISE EN ÉTAT DES POSTES TRANSFORMATEURS DE L'AIRE DES VENTS ENDOMMAGÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC PAR LA SOLIDEO

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le protocole d'accord transactionnel portant sur le différend relatif aux dommages constatés sur quatre postes transformateurs de l'Aire des Vents, à conclure avec la SOLIDEO et dont le projet est ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit protocole transactionnel au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*